



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du conseil de la Ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 13 janvier 2010 à 20 h, à la salle du
conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-
sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. André Bessette, conseiller
M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère
M. François Racine, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia
Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

SUR CE :

2010-01-03

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-04

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 9 DÉCEMBRE
2009 - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009 tel que
soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-05

LISTES DES COMPTES À PAYER -
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer ci-après énumérées :

*En date du 11 janvier 2010 totalisant la somme de 82 875,91 \$
(Registre des chèques émis – fonds d'administration)*

*En date du 11 janvier 2010 totalisant la somme de 1 928 223,14 \$
(Liste des paiements effectués par transferts bancaires)*

*En date du 11 janvier 2010 totalisant la somme de 928 723,35 \$
(Liste des comptes à payer – fonds d'administration)*

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des
sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 308
PROHIBANT CERTAINS ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une
prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant
le règlement numéro 308, prohibant certains établissements de santé, aux
fins de permettre les commerces de massothérapie et d'esthétique dans
les résidences privées.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-06

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 501-137 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS SUR
LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU
FAMILIAL - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'approuver le second projet de règlement numéro P2-501-137, modifiant
le règlement de zonage numéro 501 relativement aux dispositions sur les
services de garde en milieu familial.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-07

RÈGLEMENT NUMÉRO 623 CONCERNANT
L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES
ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
2010 - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 623 concernant l'adoption des divers
taux de taxes et des compensations pour l'année 2010.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-08

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
RENOUVELLEMENT DE MANDAT

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

De renouveler le mandat de monsieur James Manitta, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans tel que stipulé à l'article 3 du règlement numéro 330, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-09

**DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ
SITUÉE AU 2991, RUE DU MIRAGE**

CONSIDÉRANT qu'en date du 24 août 2005, le directeur général - greffier a autorisé les propriétaires du 2991, rue du Mirage à procéder avec des travaux d'aménagement d'un logement intergénérationnel alors que la réglementation municipale n'avait pas encore été adoptée;

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour, ledit logement intergénérationnel ne correspond pas aux critères indiqués à la réglementation;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur administrative;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac défraie tous les coûts reliés à une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2991, rue du Mirage relativement à l'aménagement d'un logement intergénérationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-10

**DEMANDE DE P.I.I.A. - LOT 4 438 504 –
CONSTRUCTION COMMERCIALE**

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement l'implantation d'un bâtiment commercial sur le boulevard des Promenades;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du P.I.I.A. présenté;

En conséquence :

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'accepter le P.I.I.A. déposé pour l'implantation d'un nouveau bâtiment
commercial sur le lot 4 438 504.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-11

**DEMANDE DE P.I.I.A. - LOT 4 438 504 -
ENSEIGNE**

*CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2009, les membres du comité
consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration
architecturale relativement à l'implantation d'une enseigne sur un bâtiment
commercial;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au
conseil municipal l'acceptation du P.I.I.A. présenté;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'accepter le P.I.I.A. déposé pour l'implantation d'une enseigne sur le
nouveau bâtiment commercial sur le lot 4 438 504.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 318, CHEMIN DE
LA PRUCHERAIE**

a) Consultation

*La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande
de dérogation mineure.*

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-12

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 318, CHEMIN DE
LA PRUCHERAIE*

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 novembre 2009, le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande de dérogation mineure ayant pour objet de permettre un total des marges latérales de 3,22 mètres au lieu de 3,50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 318, chemin de la Prucheraie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 37, 17^E AVENUE*

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2010-01-13

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 37, 17^E AVENUE*

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 novembre 2009, le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande de dérogation mineure ayant pour objet la création d'un lot ayant une profondeur de 22,93 mètres au lieu de 25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au
37, 17^e Avenue.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 119, 37^E AVENUE**

a) Consultation

*La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande
de dérogation mineure.*

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2010-01-14

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 119, 37^E AVENUE**

*CONSIDÉRANT QU'en date du 17 novembre 2009 le comité consultatif
d'urbanisme a étudié de nouveau une demande de dérogation mineure
ayant pour objet la création de deux lots ayant une superficie de 423,6
mètres carrés au lieu de 464,5 mètres carrés, et ce, à partir d'un lot
existant;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme croit que la
recommandation favorable de cette demande pourrait être considérée
comme un privilège accordé au propriétaire et craint ainsi pour les
précédents qui pourraient en découler;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*De refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au
119, 37^e Avenue.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3176, RUE
DELORME*

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2010-01-15

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3176, RUE
DELORME*

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 décembre 2009 le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande de dérogation mineure dont l'objet est de régulariser l'implantation de la piscine et de la plate-forme s'y rattachant en autorisant l'implantation de la piscine à 1,23 mètre au lieu de 1,50 mètre et la plate-forme à 1,21 mètre au lieu de 2 mètres de la ligne de lot arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

De refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3176, rue Delorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-16

*SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE
DEUX-MONTAGNES - RENOUVELLEMENT
DE L'ADHÉSION*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, pour l'année 2010, et ce, pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-17

**CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE SAINT-EUSTACHE DEUX-
MONTAGNES SAINTE-MARTHE-SUR-LE-
LAC – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2010, de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 150 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-18

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE
DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET QUOTE-
PART 2010**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'approuver le budget, pour l'exercice financier 2010, de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

De plus, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité pour un montant de 207 956 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-19

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
DE DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET
QUOTE-PART 2010

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'approuver le budget, pour l'exercice financier 2010, de la Régie de
traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.*

*De plus, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité pour un
montant de 181 472 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-20

MRC DE DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET
QUOTE-PART 2010

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'approuver le budget, pour l'exercice financier 2010, de la Municipalité
régionale de comté de Deux-Montagnes ainsi que le budget 2010 du
Centre local de développement.*

*De plus, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité, pour le
fonctionnement de la MRC de Deux-Montagnes, au montant de 66 121 \$
ainsi que le fonctionnement du CLD de la MRC de Deux-Montagnes au
montant de 29 694 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-21

SERVICE DE POLICE RÉGIONALE DE
DEUX-MONTAGNES – BUDGET ET QUOTE-
PART 2010

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

D'approuver le budget, pour l'exercice financier 2010, du Service de police régionale de Deux-Montagnes.

De plus, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité pour un montant de 2 334 526 \$ plus les frais d'administration au montant de 22 588 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-22

**SERVICE D'INCENDIE INTERMUNICIPAL
DEUX-MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-
SUR-LE-LAC – BUDGET ET QUOTE-PART
2010**

CONSIDÉRANT la résolution 2008-12-496;

CONSIDÉRANT QUE les parties avaient convenu de prolonger d'une année l'entente du service d'incendie intermunicipal Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac aux fins de négociations;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour les parties n'ont toujours pas conclu d'entente;

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de négociation, il y a lieu de prolonger ladite entente pour une période additionnelle d'une année;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

De prolonger l'entente du service d'incendie entre les villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac jusqu'au 31 décembre 2010.

De plus, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité pour un montant de 481 869 \$ lequel fera l'objet d'un ajustement en tenant compte de l'entente à être signée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-23

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE
TRANSPORT LAURENTIDES - SERVICE
RÉGULIER ET SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ – BUDGET ET QUOTE-PART 2010

CONSIDÉRANT QUE le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) a dressé deux (2) budgets pour l'exercice financier 2010, soit un pour le transport régulier et un pour le transport adapté, lesquels ont été adoptés par les municipalités du CITL;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C.-60.1), précise que les budgets du conseil doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'adopter, pour l'exercice financier 2010, les budgets du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

De plus, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité pour un montant de 410 886 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-24

ASSOCIATION DE RINGUETTE DE
DEUX-MONTAGNES – QUOTE-PART 2010

Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

De fixer la participation financière de la Ville à 325 \$ par joueur résidant à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, inscrit à la ringuette, pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-25

*ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES – QUOTE-
PART 2010*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

*De fixer la participation financière de la Ville à 325 \$ par joueur résidant à
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, inscrit au hockey, pour l'année 2010.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-26

*ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES – QUOTE-
PART 2010*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

*De fixer la participation financière de la Ville à 40 \$ par joueur résidant à
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, inscrit à l'Association du baseball mineur du lac
des Deux-Montagnes, pour l'année 2010.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-27

CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES

*CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de M^e Raynald Mercille, pour des
services de consultation en ressources humaines;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*De mandater M^e Raynald Mercille à titre de consultant en ressources
humaines et en relations de travail, pour des honoraires de 17 000 \$ plus
toutes taxes applicables.*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

Ce mandat se termine le 31 janvier 2011; le conseil pouvant y mettre fin en fournissant un préavis de trois (3) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-28

**PARRAINAGE CIVIQUE BASSES-
LAURENTIDES - AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'organisme « Parrainage civique Basses-Laurentides »;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la levée de fonds de l'organisme « Parrainage civique Basses-Laurentides », par l'achat de deux (2) billets au coût de 175 \$ chacun pour le buffet gastronomique 2010, cette dernière somme provenant des profits amassés lors du tournoi de golf de la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-29

**FONDATION DE L'HÔPITAL SAINT-
EUSTACHE – AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la tenue d'une levée de fonds au profit de la Fondation de l'hôpital Saint-Eustache;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la levée de fonds de la « Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache » par l'achat de deux (2) billets au coût de 100 \$ chacun pour le souper-bénéfice organisé par « Le Spécialiste Farsa », cette dernière somme provenant des profits amassés lors du tournoi de golf de la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-30

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR –
PROCLAMATION « FÉVRIER MOIS DU
CŒUR »

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec est un organisme bénévole de bienfaisance en santé et qu'elle mène la lutte vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact, en contribuant activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, la promotion de modes de vie sains et la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé;

CONSIDÉRANT QUE par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes et que le soutien apporté lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu

De proclamer « Février, mois du cœur » et d'encourager les conseillers et toute la population marthelacquoise à « Afficher son cœur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-31

VENTE DE TERRAIN RUE PAUL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié pour la réception de soumissions visant la vente du lot 1 465 124 par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'autoriser la vente du lot 1 465 124 à monsieur Charles-David Bernier pour un montant de 44 782 \$ plus toutes taxes applicables, le tout suivant les conditions énumérées au document de soumission.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-32

**FONDATION ÉMILE-Z.-LAVIOLETTE – PRÊT
D'UN LOCAL À TITRE GRATUIT**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation Émile-Z.-Laviolette aux fins de renouveler l'entente concernant le prêt de locaux communautaires appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

De prêter à titre gratuit les locaux identifiés comme étant E-300 et E-301 situés au 3101, rue de l'Église à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la Fondation Émile-Z.-Laviolette à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

La Fondation Émile-Z.-Laviolette s'engage à fournir à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac une preuve d'assurance responsabilité et à remettre une clé permettant ainsi d'accéder aux dits locaux.

De plus, la Fondation s'engage à entretenir et aménager l'intérieur des locaux à ses frais.

Dans le cas où la Ville devrait répondre à des besoins particuliers pour ses organismes ou suite à une modification de l'usage du bâtiment, cette entente est résiliable sur avis de six (6) mois de la part de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-33

REMBOURSEMENT DE TAXE

CONSIDÉRANT QU'un commerçant peut obtenir une exemption pour la taxe d'ordure en démontrant qu'il détient un contrat pour la cueillette de ses ordures;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser le remboursement d'une somme de 606 \$ à la compagnie « Ultramar », propriétaire du 3010, chemin d'Oka, puisque celle-ci a présenté, à la municipalité, un contrat valide pour la cueillette de ses ordures, et ce, pour les années 2007, 2008 et 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

2010-01-34

ENTRETIEN MÉNAGER – CENTRE
COMMUNAUTAIRE – OCTROI CONTRAT

*CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour l'entretien ménager du centre
communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'accepter l'offre de service de Yvon St-Onge pour l'entretien ménager du
centre communautaire pour l'année 2010, le tout pour un montant de
8 500 \$ ainsi qu'un montant de 2 000 \$ pour les gros travaux de planchers
lesquels seront exécutés au cours de l'année.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-35

TOURNOI NATIONAL DE BASEBALL
MIDGET, ÉDITION 2010 – RÉSERVATION
DU PARC MUNICIPAL

*CONSIDÉRANT la demande pour le prêt du terrain de balle numéro 1 du
Parc municipal pour la tenue du tournoi provincial de baseball midget,
édition 2010;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

*D'autoriser le prêt du terrain de balle numéro 1 du Parc municipal pour la
tenue du tournoi national de baseball midget, édition 2010, qui aura lieu du
11 au 19 juillet et du 25 juillet au 2 août 2010.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-36

ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vu accorder, par le ministère
des Transports en date du 2 février 2009, une subvention maximale de
3 400 \$ pour l'année 2009;*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est éligible à la subvention, car elle a participé financièrement pour un montant équivalent à la subvention accordée;

CONSIDÉRANT le rapport sur le financement confirmant les coûts des travaux d'entretien effectués par la municipalité au montant de 7 500 \$ pour l'année 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu

De confirmer la participation financière de la Ville pour l'exercice financier 2010, pour un montant équivalent à la subvention octroyée, aux travaux d'entretien de la Route Verte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-37

ALIMENTATION EN EAU POTABLE –
GESTION ET COORDINATION DES
TRAVAUX – OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Agéos, Eau et Environnement » relativement à la gestion et la coordination des travaux prévus au devis de construction des puits de production, et ce, en date du 17 décembre 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'accorder le mandat à la firme « Agéos, Eau et Environnement » pour la gestion et la coordination des travaux de construction des puits de production, le tout pour un montant de 21 400 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-38

ALIMENTATION EN EAU POTABLE –
SUPERVISION DES TRAVAUX DE FORAGE
– OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Hydrophila » relativement à la supervision des travaux de forage des puits de production, et ce, en date du 17 décembre 2009;

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'accorder le mandat à la firme « Hydrophila » pour la supervision des
travaux de forage des puits de production, le tout pour un montant de
21 990 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-39

**PARC DE LA FRAYÈRE – PANNEAUX
D'INTERPRÉTATION – OCTROI D'UN
MANDAT**

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Dessau » relativement à la
conception de panneaux d'interprétation pour le parc de la Frayère;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*De mandater la firme « Dessau » pour la conception de panneaux
d'interprétation, lesquels seront installés au parc de la Frayère le tout pour
un montant de 7 000 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-40

**FOURNITURE D'UN CAMION DE TYPE
FOURGON EN ALUMINIUM**

*CONSIDÉRANT la demande de soumission publique pour la fourniture
d'un camion 25 000 livres avec boîte, type fourgon en aluminium;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

*D'autoriser l'acquisition d'un camion de type fourgon en aluminium de la
compagnie « Globo Cam » pour un montant de 134 176 \$ plus toutes
taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires au financement de ladite dépense soient appropriées de la façon suivante :

- par le fonds de roulement (remboursable en dix (10) ans à compter de 2011)

De plus, que la trésorière soit et est autorisée à effectuer tous les transferts budgétaires nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-41

ACQUISITION DE LOTS – RIVES DU LAC
DES DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire se porter acquéreur de certains lots aux fins d'aménager un accès aux rives du lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de privilégier les intérêts publics plutôt que les intérêts privés;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu

D'autoriser l'acquisition des terrains en front des lots 1 461 574, 3 789 896, 1 461 584, 1 465 149, 1 461 573, 3 789 893, 1 465 008, 1 461 590 et 1 461 597 situés sur la rive du lac des Deux-Montagnes.

D'autoriser la présentation d'une demande en ce sens au centre d'expertise hydrique pour acquérir lesdits lots, le tout tel qu'illustré au plan joint à la présente.

De mandater la firme d'arpenteur-géomètre « Labre & Associés » aux fins de procéder au lotissement desdites parcelles de lots.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de décembre 2009.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Décembre 2009.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – Décembre 2009.

Le 13 janvier 2010



No de résolution
ou annotation

Dépôt du rapport annuel concernant les permis de construction.

Dépôt du rapport du directeur général adjoint concernant l'embauche de personnel temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2010-01-42

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 13 janvier 2010